

Namur, le 15 mai 2009

Communiqué de presse

Représentation des usagers au Conseil Supérieur de promotion de la santé : Non aux mutualités libres !

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé a nommé les nouveaux membres du Conseil Supérieur de Promotion de la Santé. Notre stupéfaction fut totale quand nous avons constaté contre toute attente la nomination d'une représentante des Mutualités Libres comme membre représentant les usagers !

La Ligue des Usagers des Services de Santé, LUSS asbl se bat depuis dix ans pour que des places soient attribuées aux usagers présents sur le terrain. La promotion de la santé prône l'implication des usagers, la charte d'Ottawa en faisant une de ses stratégies principales. En agissant de la sorte, la Ministre agit à l'encontre de ces principes mondialement reconnus.

Lors du dernier quinquennat du Conseil Supérieur de Promotion de la Santé (2004 -2009), deux places étaient réservées aux associations d'usagers. En confiant l'une de ces places à un organisme mutuelliste, la Ministre fait un retour en arrière incompréhensible. De plus, les mutuelles sont déjà représentées au sein du conseil. Nous ne revendiquons aucunement une prérogative sur ces places mais contestons la surreprésentation des organismes mutuellistes.

Le 4 décembre 2008 la Ministre prenait la parole lors de nos journées consacrées aux associations d'usagers et affirmait que nous devons « *développer ensemble une culture participative et que c'était à vous, politiques d'amener, les usagers à faire leur cette démarche citoyenne de participation active* ». Comment se traduisent aujourd'hui ces paroles dans les faits ? Nous regrettons que la Ministre n'applique pas les préceptes fondamentaux de ses compétences et que ses actes viennent contredire ses paroles.

Pour rappel, la LUSS asbl a été reconnue officiellement comme représentante des usagers de communauté française par le gouvernement fédéral et occupe à ce titre un nombre de places de plus en plus important. La LUSS est composée uniquement d'associations d'usagers travaillant d'arrache-pied pour que leurs expertises soient reconnues. L'implication des usagers et des associations les regroupant dans les décisions qui les concernent permet la mise en place d'un vrai débat démocratique. Les associations d'usagers jouent à l'heure actuelle un important rôle social et politique reconnu par des instances de plus en plus nombreuses (gouvernement fédéral, gouvernement wallon, Fondation Roi Baudouin...). Nous comprenons d'autant moins ce regrettable retour en arrière. La Ministre se place à contre courant des évolutions démocratiques visant à réaffirmer l'importance de l'expérience des usagers.

Nous réclamons donc que l'intégralité des places du Conseil Supérieur de Promotion de la Santé soient rendus aux associations d'usagers et non à un service de promotion de la santé **d'une mutuelle ne comportant en son sein AUCUNE association d'usagers** et qui ne peut donc légitimement basé ses interventions sur aucun contenu. Les mutualités libres sont essentiellement un organisme d'assurances qui n'a donc aucune raison valable d'occuper cette place.

Claude Sterckx
Président